

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 01 Droit			
Code	SOAS1B01AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be) HELHa Campus Montignies Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Hélène H DELCOURT (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Florence MOUFFE (florence.mouffe@helha.be) Julie DEHOUST (julie.dehoust@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à familiariser les étudiants avec l'approche juridique et à acquérir un ensemble de notions de base.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

- stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier et exploiter les sources juridiques de référence
- II. Apporter un éclairage/une orientation/une réponse juridique à une situation problématique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B01ASA	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B01ASJA	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B01ASDA	Droit	48 h / 4 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B01ASA	Droit	48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B01ASA	Droit	40
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B01ASJA	Droit	40
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B01ASDA	Droit	40
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B01ASA	Droit	40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 4/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit			
Code	7_SOAS1B01ASA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mathilde DEVAUX (mathilde.devaux@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'introduction au droit servira à familiariser les étudiants avec le monde juridique: son langage, son organisation judiciaire. Il contribue à la formation des assistants sociaux en offrant un autre regard sur les acteurs du champ d'application et donc aussi sur les usagers. Il veille à donner des outils pour savoir où aller chercher les informations et comment les exploiter. Enfin, il invite les étudiants à adopter une démarche méthodologique et rigoureuse propre au droit mais utile de manière plus globale dans la profession.

Le cours de droit civil veillera à enseigner les règles régissant le statut de la personne humaine, la personne physique en tant que créancière et débitrice d'obligations et enfin, l'organisation des relations familiales.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. Adopter le langage professionnel du secteur. Toutefois, il s'agit davantage de comprendre et être capable d'expliquer plutôt que de réellement adopter le langage juridique.
- II. Identifier les acteurs du champ d'intervention.
- III. Comprendre la manière dont le droit civil est appliqué pratiquement, notamment par l'illustration de cas issus pour la plupart de jurisprudences.
- IV. Faire face et surtout à réagir adéquatement à des cas qui pourraient se présenter devant lui.
- V. Aller chercher les informations et savoir les exploiter.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les personnes: la personnalité juridique, les différentes catégories de personnes, la capacité juridique.
- La personne dans ses relations familiales : mariage, cohabitation légale et union libre, filiation, divorce, régimes matrimoniaux et successions.
- La personne en tant que créancière et débitrice d'obligations : notions de biens, sources des obligations, le contrat (notions générales, types de contrat, la vente et le bail, le dépôt et le prêt, le mandat, les sûretés, la preuve des obligations et l'extinction des obligations).

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, analyse de situation à travers des mises en situation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Questions-réponses pendant le cours.

Ouvrages de référence

Terra Laboris, juridat.be

Supports

Syllabus, notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation écrite en janvier (50%) et un examen écrit en juin (50%).

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50 %	Exe	50 %	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier.

Même modalité pour septembre : L'étudiant représentera uniquement la partie échouée.

Principe général : la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant la moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes parties qui la composent (janvier+juin).

Exception : en cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté - impossible en janvier), Z (zéro), PR (note de présence), ou FR (fraude) dans une des parties de l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée au relevé de notes pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre partie).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).